

MARCHES PUBLICS

OUV9

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DECISION D'ATTRIBUTION

Le rapport d'analyse des offres constitue une annexe du présent document.

Ce document fait état des décisions de la Commission d'attribution relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres de la Commission présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Crous de l'académie de Créteil
70, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex

Représenté par sa directrice générale, Madame Virginie CATHERINE

B - Objet de la consultation

Construction d'une résidence étudiante du Crous de Créteil sur le site de l'UPEC (INSPE) à Bonneuil-Sur-Marne n°24-4500-200

Procédure avec négociation en application des articles R. 2161-12 et suivants du code de la commande publique
Appel à projets niveau avant-projet sommaire (APS)

C - Déroulement de la consultation

■ Publicité

BOAMP 24-50457
JOUE 257056-2024

- Date et heures limites de réception des candidatures : 28/05/2024 10:00
- Date et heures limites de réception des offres initiales : 31/03/2025 10:00
- Date et heures limites de réception des offres intermédiaires : 20/06/2025 10:00
- Date et heures limites de réception des offres finales : 11/09/2025 11:00
- Nombre de plis reçus
 - dans les délais : 5
 - hors délais : 0

■ Délai de validité des offres : 180 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : Non OU Oui

D - Composition de la Commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 29/09/2025 la Commission d'attribution est composée comme suit :

Membres à voix délibérative	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Madame la Directrice générale du Crous de l'académie de Créteil	Président de la Commission	T
Monsieur le Maire de la Ville de Bonneuil-Sur-Marne ou son représentant	Membre de la Commission	T
Monsieur le Président de l'Université Paris Est Créteil ou son représentant	Membre de la Commission	S
Monsieur le Chef du service régional de l'immobilier de la région académique d'Ile-de-France ou son représentant	Membre de la Commission	S
Monsieur le Préfet ou son représentant	Membre de la Commission	Absent

E - Fonctionnement de la Commission d'appel d'offres

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

La Commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut valablement délibérer

ne peut pas valablement délibérer

F - Classement des offres et décision d'attribution

- Proposition du classement des offres au regard du rapport d'analyse annexé

Nom du Groupement soumissionnaire	Classement & notations
Mandataire : Spie Batignolles Outarex Maîtrise d'œuvre : Emmanuelle COLBOC & Associés et Septembre	Classement : 1/5 Notes : 1 Valeur technique 1.1 Qualité réponse architecturale : 19,13/20 1.2 Choix techniques : 12/15 1.3 Développement durable : 6,9/10 1.4 Respect du planning de l'opération : 7,8/10 1.5 Pertinence de l'offre exploit.-maint. : 2,35/5 1.6 Qualité et cohérence des prix : 8/10 2 Prix global de l'offre : 30/30 Total 86,18/100
Mandataire : Sicra Ile-de-France Maîtrise d'œuvre : Séméio Architecture	Classement : 2/5 Notes : 1 Valeur technique 1.1 Qualité réponse architecturale : 15/20 1.2 Choix techniques : 12,30/15 1.3 Développement durable : 6,6/10 1.4 Respect du planning de l'opération : 9/10 1.5 Pertinence de l'offre exploit.-maint. : 3,60/5 1.6 Qualité et cohérence des prix : 9/10 2 Prix global de l'offre : 29,86/30 Total 85,36/100
Mandataire : Demathieu et Bard bâtiment IDF Maîtrise d'œuvre : Atelier d'urbanité Rolland Castro	Classement : 4/5 Notes : 1 Valeur technique 1.1 Qualité réponse architecturale : 11,80/20 1.2 Choix techniques : 9/15 1.3 Développement durable : 7/10 1.4 Respect du planning de l'opération : 8/10 1.5 Pertinence de l'offre exploit.-maint. : 3,6/5 1.6 Qualité et cohérence des prix : 7/10 2 Prix global de l'offre : 29,78/30 Total 76,18/100
Mandataire : Bouygues Bâtiment IDF – Habitat Social Maîtrise d'œuvre : AEC Architecture	Classement : 3/5 Notes : 1 Valeur technique 1.1 Qualité réponse architecturale : 14,8/20 1.2 Choix techniques : 13,5/15 1.3 Développement durable : 6,7/10 1.4 Respect du planning de l'opération : 8/10 1.5 Pertinence de l'offre exploit.-maint. : 3,3/5 1.6 Qualité et cohérence des prix : 6,5/10 2 Prix global de l'offre : 28,50/30 Total 81,3/100
Mandataire : Autumn Maîtrise d'œuvre : Patriarche	Classement : 5/5 Notes :

	1 Valeur technique	
	1.1 Qualité réponse architecturale :	12,66/20
	1.2 Choix techniques :	9/15
	1.3 Développement durable :	5,70/10
	1.4 Respect du planning de l'opération :	7/10
	1.5 Pertinence de l'offre exploit.-maint. :	3,6/5
	1.6 Qualité et cohérence des prix :	5/10
	2 Prix global de l'offre :	25,55/30
	Total	68,51/100

■ Décision de la Commission d'attribution relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'attribution :
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres et l'attribution proposée ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la Commission d'attribution ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

■ Décision finale du Président de la Commission relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance des votes des membres de la Commission, le Président :
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres et l'attribution proposée ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

G – Montant d'octroi de la prime

■ Proposition du montant d'octroi de la prime par groupement

Le règlement de consultation stipule qu'une prime d'un montant de 80 000 € HT sera allouée à chaque participant à la négociation qui aura suivi l'ensemble du processus de la procédure avec négociation, depuis les études jusqu'à la notification du lauréat. Dans le cas où une offre et les prestations seraient incomplètes ou ne répondraient pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée.

Nom du Groupement soumissionnaire	Quotité 100
Mandataire : Spie Batignolles Outarex Maîtrise d'œuvre : Emmanuelle COLBOC & Associés et Septembre	
Mandataire : Sicra Ile-de-France Maîtrise d'œuvre : Séméio Architecture	100 %
Mandataire : Demathieu et Bard bâtiment IDF Maîtrise d'œuvre : Atelier d'urbanité Rolland Castro	100 %
Mandataire : Bouygues Bâtiment IDF – Habitat Social Maîtrise d'œuvre : AEC Architecture	100 %
Mandataire : Autumn Maîtrise d'œuvre : Patriarche	100 %

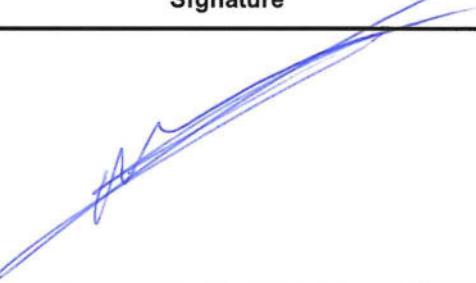
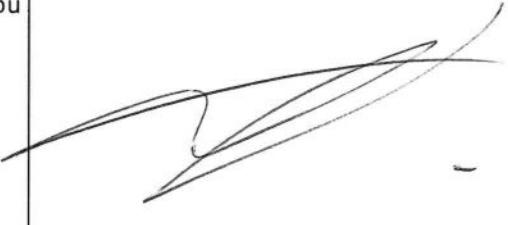
■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la Commission d'attribution ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Signature des membres de la Commission d'appel d'offres

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la Commission d'attribution présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Madame la Directrice Générale du Crous de l'académie de Créteil et Président de la Commission Nom : CATHERINE Prénom : Virginie	
Monsieur le Maire de la Ville de Créteil ou son représentant Nom : ÖZTORUN Prénom : Denis	
Monsieur le Président de l'Université Paris Est Créteil ou son représentant Nom : Sibéri ALGOUAT Prénom :	
Monsieur le Chef du service régional de l'immobilier de la région académique d'Ile-de-France ou son représentant Nom : SALAMÉ Prénom : Céline	
Monsieur le Préfet ou son représentant Nom : Prénom :	

I - Observations des membres de la Commission d'appel d'offres

